

La précarité s'inscrit dans la durée

En 2012, les ménages rencontrent toujours d'importantes difficultés financières : la baisse du pouvoir d'achat, historique, et la progression du chômage accroissent les situations de précarité. Le nombre de dossiers de surendettement demeure d'un tiers plus élevé qu'en 2007. Le nombre d'allocations versées aux Picto-Charentais augmente de 4 % en un an. L'allocation de solidarité spécifique augmente depuis 4 ans, témoin des effets durables de la crise. La région compte de plus en plus d'allocataires du RSA, notamment celui réservé aux personnes sans activité. De plus en plus de Picto-Charentais perçoivent l'allocation pour adultes handicapés, conséquence de la fragilité de l'emploi et du vieillissement de la population. Cependant, la précarité n'est pas la même dans tous les départements. La Charente est la plus affectée à la lumière des minima sociaux et des difficultés financières des ménages. Le nombre d'allocataires des principaux minima sociaux et de la CMUC augmente fortement dans les Deux-Sèvres, pourtant moins sujettes à la précarité depuis de nombreuses années. Seul le nombre d'allocations d'un minimum vieillesse diminue, pour des raisons plus générationnelles que conjoncturelles.

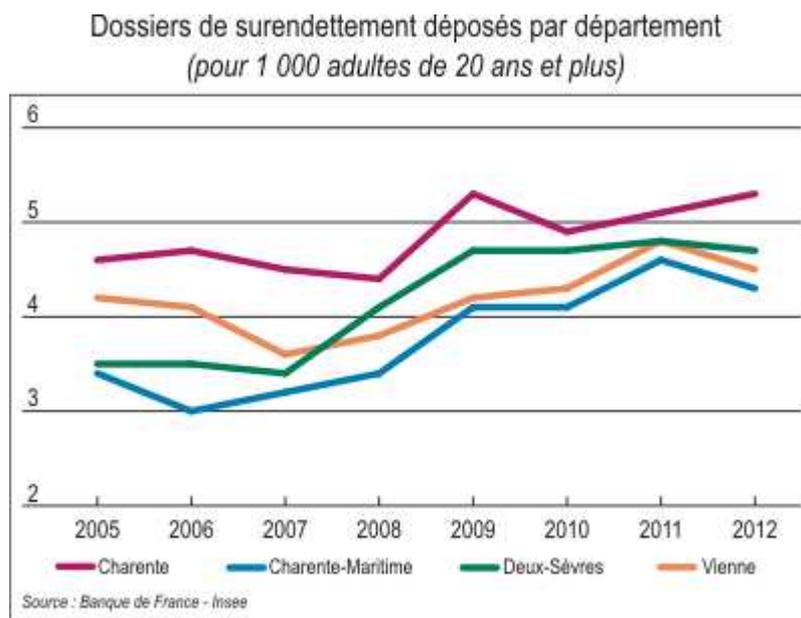
À partir de 2008, les effets de la crise affectent les niveaux de vie. Dans l'ensemble de la France métropolitaine, après un fort ralentissement entre 2008 et 2009, le niveau de vie médian baisse entre 2009 et 2010. Et en 2012, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut de l'ensemble des ménages français a même diminué de -0,9 %, la première fois depuis 1984.

En Poitou-Charentes, le niveau de vie médian diminue avec un an d'avance, entre 2008 et 2009. Le frein à l'évolution des niveaux de vie s'est fait davantage sentir pour les plus modestes que pour les plus aisés. La stagnation de l'emploi (en fin 2012, le niveau global d'emploi dans l'économie picto-charentaise est voisin de celui du début de la décennie 2000) et la hausse du chômage qui atteint des sommets y contribuent largement. En conséquence, la précarité augmente partout. En Poitou-Charentes, 107 000 allocations de minima sociaux ont été versées en 2012. C'est près de 4 % de plus qu'en 2011.

Toujours d'importantes difficultés financières des ménages

L'éloignement durable du marché du travail pour une partie de la population et le recul du pouvoir d'achat des Français contribuent à maintenir un haut niveau de surendettement des ménages. Le nombre de dossiers de surendettement déposés en 2012 dans la région (6 500 dossiers) est supérieur d'un tiers au nombre de dossiers déposés en 2007 (4 900 dossiers). Une part importante de ces dossiers sont des «redépôts» (environ 2 sur 5, en France). Le nombre de dossiers déposés a légèrement diminué entre 2011 et 2012 (-2,7 %). Mais cette légère amélioration ne marque pas encore un retour à la normale.

Le surendettement continue de progresser en Charente



Le Poitou-Charentes souffre davantage de situations de surendettement que l'ensemble de la France métropolitaine, où le recul des dépôts de dossiers a été plus prononcé (-5,0 %). De plus, le nombre de dépôts de dossiers de surendettement en 2012 au niveau national est de 20 % supérieur à celui de 2007, bien en deçà du niveau picto-charentais.

La région Poitou-Charentes est, de plus, marquée par des disparités internes croissantes. Ainsi, en 2012, la situation s'améliore largement en Vienne et Charente-Maritime (-5,9 % de dépôts de dossiers dans les deux départements), après de fortes détériorations en 2011 (respectivement +12,1 % et +13,9 %). La situation s'améliore dans une moindre mesure dans les Deux-Sèvres, qui avaient mieux résisté en 2011. Elle continue au contraire de se détériorer en Charente. Dans la région, ce département est le plus exposé aux situations de surendettement, depuis de nombreuses années. En 2012, plus de 5,3 Charentais de 20 ans ou plus sur 1000 ont déposé un dossier de surendettement.

Un ménage se retrouve en situation de surendettement notamment lorsque la perte d'un emploi le place dans l'impossibilité de rembourser des crédits contractés. La hausse du surendettement est ainsi directement liée au contexte économique et à la hausse du chômage. Fin 2012, près de 10 % de la population active régionale est au chômage. C'est un record sur la décennie. Fin 2007, le taux de chômage picto-charentais était inférieur à 7 %.

La hausse a été continue sur toute l'année. Le nombre de demandeurs d'emplois n'ayant exercé aucune activité (catégorie A) augmente également. Ils sont 81 400 à la fin du mois de décembre 2012, soit 6 900 de plus que fin 2011. La hausse est plus rapide que celle du nombre de demandeurs d'emplois ayant exercé une activité réduite (BC). Au total, 129 300 Picto-Charentais sont en recherche d'un emploi. Tous les départements et toutes les classes d'âge sont concernés par cette hausse de la demande d'emploi. La part de demandeurs d'emploi de longue durée atteint 40 % dans la région. Bon nombre d'entre eux épuisent leurs droits au chômage et deviennent allocataires de l'ASS, puis du RSA.

Hausse généralisée du RSA et de l'ASS

	Allocataires RSA		dont allocataires RSA Socte		dont allocataires RSA Activité		Allocataires ASS		Taux de chômage	
	2012	évolution 2011-2012	2012	évolution 2011-2012	2012	évolution 2011-2012	2012	évolution 2011-2012	2012	évol. points 2011-2012
Charente	12 660	7,3%	9 423	9,0%	3 237	2,6%	2 301	9,2%	11,0%	1,0
Charente-Maritime	20 731	2,3%	15 149	4,8%	5 582	-3,9%	4 064	9,5%	11,0%	0,9
Deux-Sèvres	8 826	6,7%	5 977	7,9%	2 849	4,3%	1 670	14,6%	8,1%	0,9
Vienne	14 667	4,2%	11 052	4,5%	3 615	3,3%	1 941	4,8%	8,6%	0,5
Poitou-Charentes	56 884	4,6%	41 601	6,1%	15 283	0,6%	9 976	9,3%	9,8%	0,8
France métropolitaine	1 984 943	4,9%	1 511 666	6,0%	473 277	1,6%	378 200	11,0%	10,2%	0,8

Sources : Caf - MSA - Pôle Emploi - Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.
 Note de lecture : En 2012, 12 660 Charentais touchent le RSA. C'est 7,3% de plus qu'en 2011.

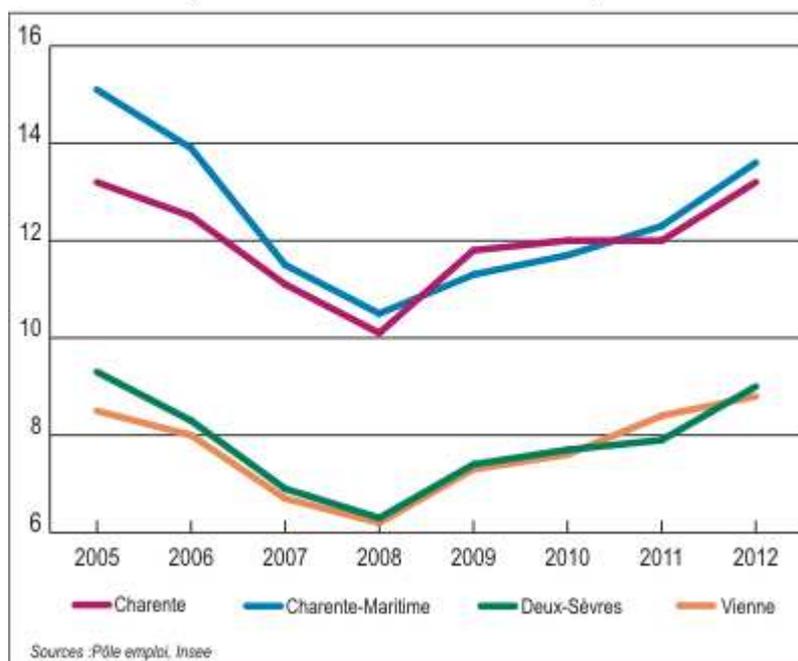
Hausse de l'ASS pour la quatrième année consécutive

Pour la quatrième année consécutive, en Poitou-Charentes comme en France, le nombre d'allocations de solidarité spécifique versées augmente. Ainsi, dans la région, en 2012, près de 10 000 chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage sont désormais allocataires de l'ASS, soit +9,3 % par rapport à 2011. L'augmentation est plus forte encore en France métropolitaine (+11 %). Cette hausse souligne le nombre croissant de personnes que la crise éloigne durablement de l'emploi.

L'augmentation est moindre dans la Vienne (+4,8 %), où elle avait été très forte en 2011. À l'inverse, les Deux-Sèvres ont connu une augmentation très marquée, comme les deux départements charentais. La Vienne et les Deux-Sèvres sont structurellement les départements qui comptent la plus faible part d'allocataires de l'ASS, 8,8 ‰ et 9,0 ‰ respectivement contre 11,3 ‰ dans la région et 11,5 ‰ en France métropolitaine. Leur taux de chômage est également plus bas que dans les Charentes.

L'ASS augmente dans tous les départements

Allocataires de l'ASS par département
(pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans)



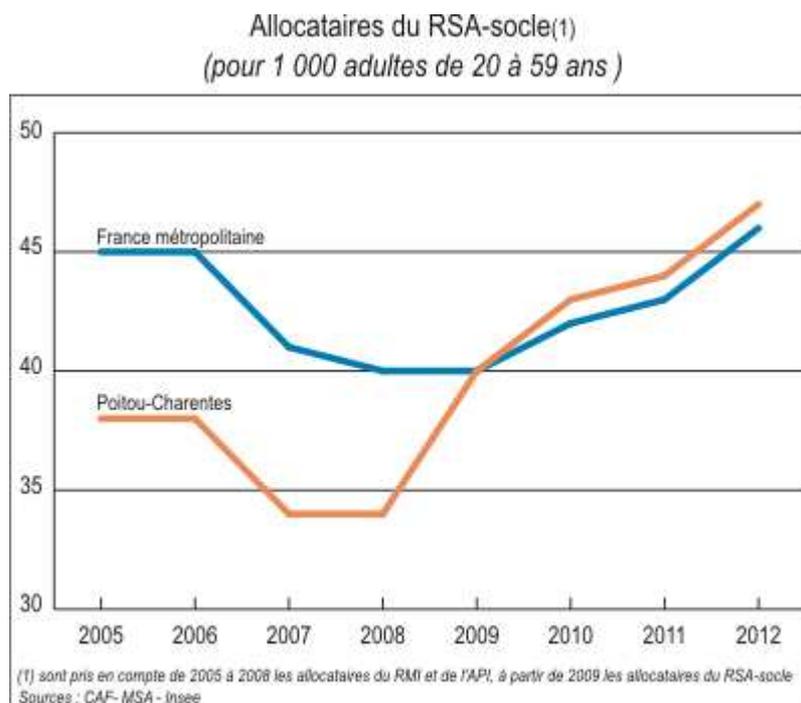
RSA socle : +2 400 allocataires en 2012

Fin 2012, près de 56 900 allocataires perçoivent le RSA dans la région. Leur nombre a fortement augmenté en un an (+4,6 %). Cette hausse est supérieure à celle de l'année 2011. Le nombre d'allocataires augmente également au niveau national (+4,9 % en France métropolitaine). Rapporté à la population, il y a plus d'allocataires du RSA en Poitou-Charentes qu'en France (65 ‰ contre 60 ‰).

Au 31 décembre 2012, 41 600 Picto-Charentais perçoivent le RSA-socle, soit 2 400 de plus qu'en 2011. En 2012, le nombre d'allocataires a augmenté de 6 % en Poitou-Charentes comme au niveau national. La crise a durement touché le Poitou-Charentes, qui se situait auparavant à un niveau d'allocataires largement inférieur au niveau national. Depuis 2009, le nombre d'allocataires pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans dans la région est supérieur au taux national.

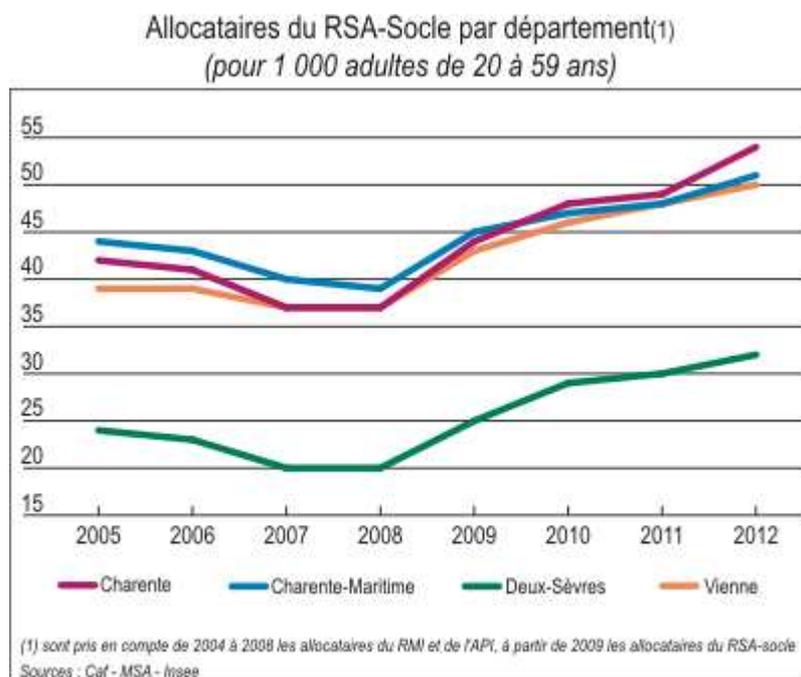
C'est surtout le nombre d'allocataires du RSA-socle seul, n'exerçant aucune activité, qui augmente (+7 %). La croissance importante du nombre d'allocataires s'explique notamment par l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois. Les jeunes adultes sont particulièrement concernés. À cette période de la vie, l'ancienneté moyenne sur le marché du travail est faible et ne permet pas de bénéficier d'allocations chômage : le basculement vers le RSA-socle est plus rapide. Le département des Deux-Sèvres, plus jeune que les autres départements de la région, a ainsi augmenté de 8 % son nombre d'allocataires. Parallèlement, la hausse du nombre de demandeurs d'emplois y a été très importante (+11 %), celle des jeunes de moins de 25 ans plus encore (+12 %). Ils représentent un demandeur d'emploi sur cinq dans ce département.

RSA socle : le Poitou-Charentes suit désormais la même évolution que la France



Malgré cette forte hausse, les Deux-Sèvres demeurent le département où le taux de chômage et la part d'allocataires RSA-socle sont, de loin, les plus faibles. Les départements de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne concentrent le plus d'allocataires. Avec désormais plus de 50 allocataires du RSA-socle pour 1 000 adultes en âge de travailler, la densité d'allocataires dans ces départements est supérieure au niveau national (46 pour 1000).

Les Deux-Sèvres demeurent moins touchées par le RSA



Faible progression du RSA-activité

La hausse du RSA-activité, au contraire, a été faible (+0,6 %). Au 31 décembre 2012, le Poitou-Charentes compte près de 15 300 allocataires. En 2011, le nombre d'allocataires du RSA-activité avait baissé.

Cette dégradation ne concerne pas tous les départements. Ainsi, le nombre d'allocataires a baissé de façon significative en Charente-Maritime, pour la seconde année consécutive, alors qu'il continue de croître fortement dans les Deux-Sèvres. Dans les départements de la Charente et de la Vienne, le nombre d'allocataires croît également en 2012. Depuis 2010, la Charente et la Charente-Maritime sont les départements les plus touchés de la région. Dans l'un comme dans l'autre, 19 adultes de 20 à 59 ans sur 1 000 touchent le RSA-activité, contre 15 ‰ dans les Deux-Sèvres.

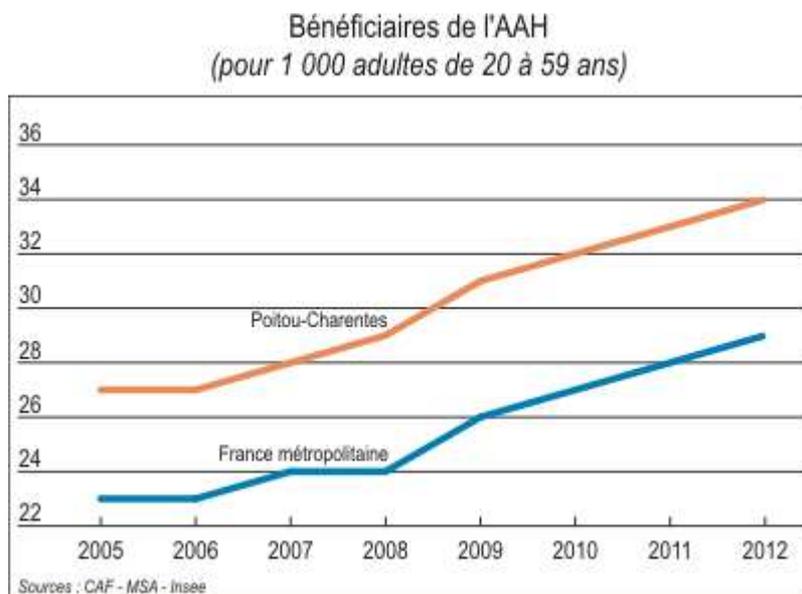
En Poitou-Charentes, 73 % des allocataires perçoivent le RSA-socle et 27 % le RSA-activité. Cette répartition marque une légère baisse de la part des allocataires du RSA-activité, par rapport à l'année 2011. Cependant, les allocataires du RSA en Poitou-Charentes continuent d'exercer plus souvent une activité professionnelle que les allocataires de l'ensemble de la France. La proportion d'allocataires du RSA-socle seul, dans la région, est inférieure de trois points à celle de la France métropolitaine (62 % contre 65 %).

Il est possible que cette faible progression du RSA Activité est à rapprocher d'un taux de non-recours élevé voire croissant à ce dispositif comme en attestent certaines évaluations nationales. À noter que d'autres évaluations récentes font état, quant à elles, d'une absence d'effet désincitatif du RSA sur la prise d'emploi des jeunes.

Hausse structurelle pour l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé augmente constamment depuis des années, en Poitou-Charentes comme en France. En 2012, 30 000 Picto-Charentais en bénéficient. La hausse de 3,7 % est cependant inférieure à l'augmentation nationale. Cette croissance durable du recours à l'AAH renvoie au renforcement de certains de ses déterminants que sont le vieillissement de la population active en Poitou-Charentes et les difficultés des seniors sur le marché de l'emploi. Le risque de souffrir d'un handicap augmente avec l'âge, qu'il soit ou non dû à un accident du travail survenu au cours de sa carrière, ou à l'usure liée à un métier physique (TMS, etc.).

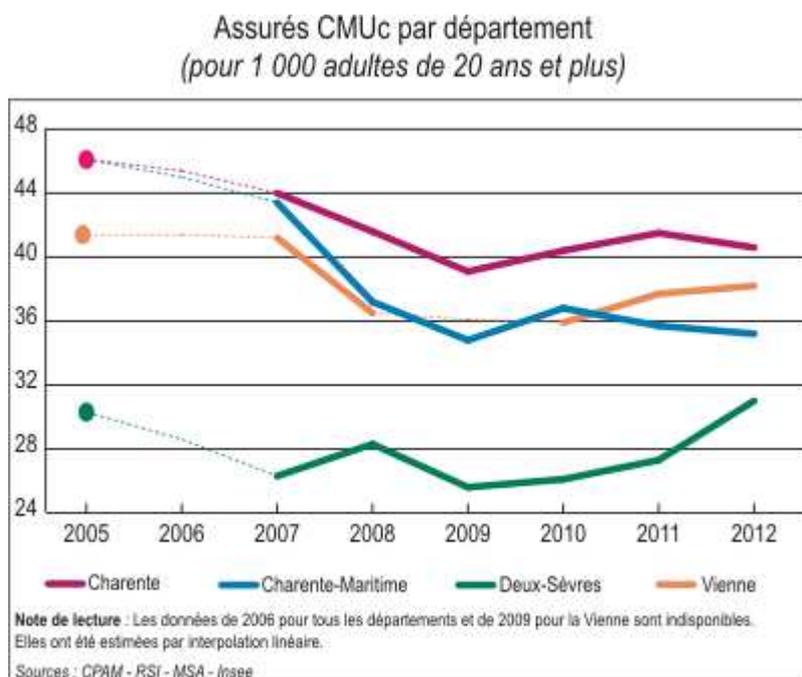
AAH : Le Poitou-Charentes est structurellement plus touché que la France métropolitaine



En Charente, 4,0 % des 20-59 ans touchent l'AAH. Ce département combine trois facteurs contribuant au fort nombre d'AAH versées : précarité du marché de l'emploi et des ménages, population plus âgée que la moyenne régionale, forte présence du secteur industriel. Le secteur industriel explique certains cas de handicap (accidents du travail) et offre moins de possibilités d'adaptation des postes de travail. Le retour à l'emploi de personnes handicapées dans l'industrie pourrait ainsi être plus difficile que dans d'autres secteurs.

La situation des trois autres départements est plus nuancée : tous trois peu concernés par l'AAH en 2005, seule la Vienne résiste bien en 2012. Depuis 2007, la hausse dans les Deux-Sèvres et en Charente-Maritime est prononcée.

AAH : La Vienne, jeune et plus tertiaire que les autres départements, est moins touchée



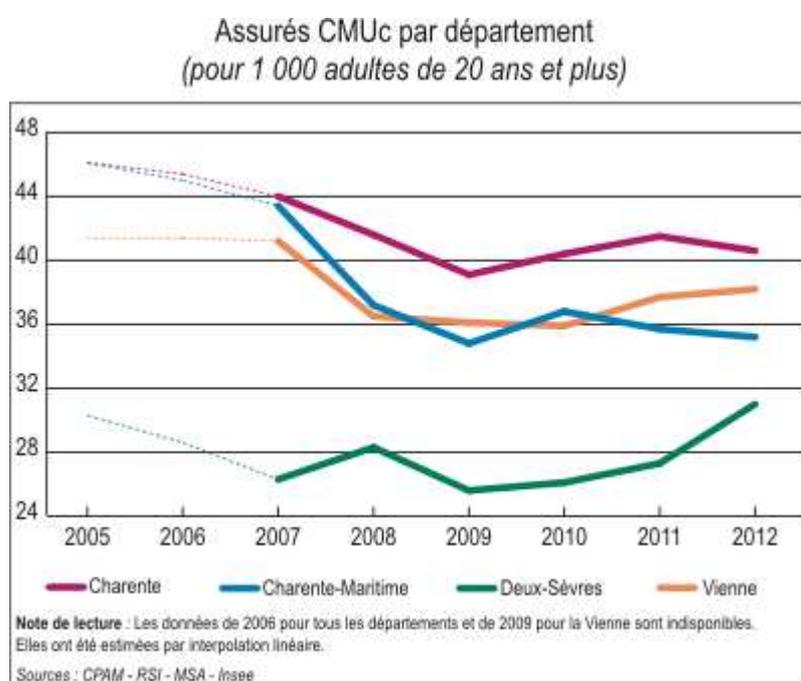
14 % d'assurés à la CMUc dans les Deux-Sèvres

La hausse de la précarité se traduit aussi dans l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire. 50 000 Picto-Charentais sont assurés dans la région, couvrant au total 101 000 bénéficiaires. L'augmentation de 2 % par rapport à 2011 recouvre des situations contrastées selon les départements. En particulier, le nombre d'assurés diminue dans les Charentes, alors qu'il augmente considérablement dans les Deux-Sèvres (+14 %). Cette forte hausse fait écho à la hausse des parts d'allocataires dans les Deux-Sèvres en 2012, pour les trois allocations principales (RSA, ASS, AAH). Ce département était habituellement le moins touché par la précarité : il subit désormais un effet de rattrapage.

La CMUc permet aux personnes à bas revenus, c'est-à-dire situées sous un plafond de revenus conventionnel, d'accéder aux soins auxquels elles renonceraient sinon, faute de moyens. Dans l'analyse des dépenses de santé par département, un taux plus élevé de CMUc a été identifié comme un facteur susceptible de limiter les non recours aux soins.

Son rôle est d'autant plus important que les personnes à bas revenus sont souvent aussi en moins bonne santé que les autres : accès à la prévention plus difficile ; tendance à ne pas soigner un problème dès son apparition, par crainte des coûts ; recours aux soins plus tardif donc souvent plus coûteux ; risques accrus de dépression ; etc.

Hausse importante du nombre d'assurés CMUc en Deux-Sèvres



CMUc, AAH, minimum vieillesse : évolutions contrastées selon les départements

	Assurés CMUc		Bénéficiaires AAH		Bénéficiaires minimum vieillesse	
	2012	évolution 2011-2012	2012	évolution 2011-2012	2012	évolution 2011-2012
Charente	11 284	-1,6%	7 056	0,1%	2 487	-2,0%
Charente-Maritime	17 404	-0,7%	10 184	6,1%	3 355	-2,0%
Deux-Sèvres	8 871	14,2%	6 671	6,1%	2 047	-5,3%
Vienne	12 591	1,7%	6 046	1,7%	2 219	-4,1%
Poitou-Charentes	50 150	2,1%	29 957	3,7%	10 108	-3,2%
France métropolitaine	n.d.	n.d.	967 996	4,2%	n.d.	n.d.

Sources : Caf - MSA - Pôle emploi - Banque de France

Note de lecture : En 2012, 11 284 Charentais sont assurés par la couverture maladie universelle complémentaire. C'est 1,6 % de moins qu'en 2011. (n.d. = non disponible)

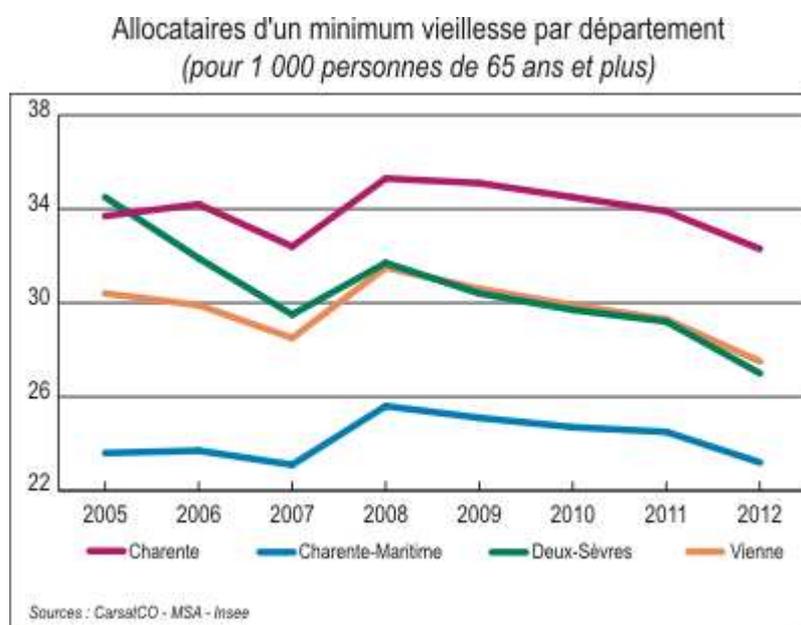
Malgré le Papy-boom, le nombre d'allocataires d'un minimum vieillesse continue sa baisse

Le nombre d'allocataires du minimum vieillesse est le seul minimum social dont l'effectif diminue régulièrement depuis 2008. Le nombre d'allocataires a baissé de 3,2 % en 2012. La part d'allocataires parmi les personnes de plus de 64 ans a tout particulièrement diminué sur l'année 2012. Le nombre d'allocations versées, lui, est peu ou prou le même chaque année. Le nombre de personnes âgées augmente pourtant sous l'effet du « Papy boom » qui commence. Mais ce minimum social est un témoin « à retardement » des situations de crise. Les nouveaux retraités actuels ont joui durant leur vie d'un contexte économique globalement favorable, leur ayant plus largement permis de cotiser. Le travail des femmes s'est notamment considérablement développé. Globalement, en Poitou-Charentes, comme en France métropolitaine, le niveau de vie moyen le plus élevé concerne les individus des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 75 ans. En 2012, la part de nouveaux seniors concernés par un minimum vieillesse est donc inférieure à celle de leurs aînés.

En revanche, les générations à venir de retraités, nés après les années 1950, ont été moins favorisées. Elles ont connu, dans leur jeunesse, les chocs pétroliers de 1973 et 1979. Les effets de la crise actuelle devraient davantage impacter le minimum vieillesse dans les prochaines décennies.

La Charente est le département où la part d'allocataires d'un minimum vieillesse est la plus élevée. À l'inverse, la Charente-Maritime est celle où la part d'allocataires est la plus basse. Les populations de seniors dans ces deux départements sont très différentes : les seniors de Charente sont essentiellement des personnes ayant vécu et travaillé sur le territoire, qui plus est dans des secteurs primaires ou secondaires. Au contraire, des seniors qui viennent s'installer en Charente-Maritime à la fin de leur vie, attirés par l'océan et le climat, ont en moyenne des revenus plus élevés, comme c'est le cas par exemple à La Rochelle. Cela diminue artificiellement la part de seniors charentais-maritime en situation précaire.

Diminution régulière du minimum vieillesse



Définitions

Minimum social

Les minima sociaux sont des prestations de solidarité garantissant un minimum de ressources aux personnes les plus démunies ou disposant de très faibles revenus. Les quatre principaux sont le RSA, l'AAH, l'ASS et les allocations d'un minimum vieillesse.

ASS

L'allocation de solidarité spécifique est une allocation chômage créée en 1984 pour les chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. L'ASS est versée par le Pôle Emploi.

AAH

L'allocation d'adulte handicapé, créée en 1975, est une prestation sous condition qui permet de garantir un revenu minimal à un adulte handicapé. L'AAH est versée par les CAF et la MSA.

CMUc

Créée en 2000, la Couverture Maladie Universelle complémentaire permet d'avoir le droit à une complémentaire santé gratuite pour les personnes ayant les revenus les plus modestes. Elle est assurée au choix par la caisse d'assurance maladie, les mutuelles ou autres institutions de prévoyance agréées. L'instruction de la demande de CMUc est effectuée par les caisses d'assurance maladie : CPAM, MSA, RSI.

Minimum vieillesse (ASV ou Aspa)

L'allocation supplémentaire de minimum vieillesse et l'allocation de solidarité aux personnes âgées permettent aux personnes âgées les moins favorisées d'élever leur revenu pour atteindre le minimum vieillesse. Le minimum vieillesse constitue un revenu minimum garanti pour les personnes âgées ayant peu ou pas cotisé. L'Aspa a remplacé l'ASV au 1^{er} janvier 2007. L'Aspa est versée par les caisses d'assurance maladie (essentiellement Cram, MSA et RSI).

Surendettement

Les statistiques portent sur le nombre de dossiers de surendettement déposés à la Banque de France, et non sur le nombre de ménages ou de personnes surendettés : près de 40 % des dossiers sont des redépôts, en France. Les diverses modifications législatives et réglementaires ont toujours un net impact sur l'entrée des dossiers.

Pouvoir d'achat du RDB de l'ensemble des ménages :

L'évolution du pouvoir d'achat du Revenu Disponible Brut (RDB) correspond à l'évolution du RDB de l'ensemble des ménages déflatée à l'aide de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages. Ces deux grandeurs sont issues de la comptabilité nationale.

Niveau de vie des ménages :

Le niveau de vie est le revenu disponible d'un ménage divisé par un coefficient, dénommé unités de consommation (UC), qui dépend de la taille et de l'âge des membres du ménage. Diviser le revenu disponible par le nombre d'unités de consommation permet ainsi de comparer le revenu des ménages de tailles et compositions différentes.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le revenu de solidarité active est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA garantit un revenu minimum

Le RSA vise à compléter les revenus du travail pour ceux qui en ont besoin, à encourager l'activité professionnelle et à lutter contre l'exclusion. La prestation est versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou les caisses de mutualité sociale agricole (MSA).

Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou celles de moins de 25 ans si elles assument la charge d'un enfant né ou à naître, ou si elles justifient de deux ans d'activité professionnelle dans les trois années précédant la demande. Son montant forfaitaire est déterminé en fonction de la composition familiale du foyer, du nombre d'enfants à charge, et de ses ressources (revenus d'activité, autres allocations). En 2012, il est égal à 474,93 euros pour un foyer d'une personne.

Le RSA couvre des situations très diverses

Le RSA se décompose en trois allocations : le « RSA socle seul », le « RSA socle et activité » et le « RSA activité ».

- Les bénéficiaires du RSA-socle seul n'ont pas de revenu d'activité.
- Les bénéficiaire du RSA-socle et activité ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire.
- Les bénéficiaire du RSA-activité ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources se situe entre le montant forfaitaire et le niveau de revenu garanti.

Les bénéficiaires du RSA-socle sont donc soit bénéficiaires du « socle seul », soit du « socle et activité ». Les bénéficiaires du RSA-socle seul et ceux du RSA-socle et activité correspondent aux anciens bénéficiaires du RMI et de l'API.

Voir aussi

- [Le bilan économique 2012 en Poitou-Charentes - Presque tous les indicateurs au rouge en 2012](#)
- [Tableau de bord social du Poitou-Charentes](#)
- [Les dépenses de santé à la lumière des spécificités démographiques et territoriales](#), Mélanie Matzenauer, *Décimal* n°327, juin 2013.
- [Evolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages jusqu'en 2012](#), les comptes de la Nation, base 2005"
- [Les inégalités entre générations depuis le baby-boom](#), Marie-Émilie Clerc, Olivier Monso, Erwan Pouliquen, *Insee Références*, Édition 2011
- [Rapport du comité d'évaluation du RSA -Décembre 2011](#)
- [Le RMI, puis le RSA découragent-ils certains jeunes de travailler ?](#), Olivier Bargain et Augustin Vicard, *Insee Analyses* n°6, 2012
- [Maintenir le dynamisme rochelais face aux enjeux de la périurbanisation](#), Jérôme Borély, *décimal* n°319, juin 2012
- [Niveaux de vie en Poitou-Charentes : moins d'inégalités mais des effets plus marqués de la crise](#), Jean-Pierre Ferret, *e.décim @I* n°30 - mars 2013